

**NOTE DE SYNTHESE**

**CAISSE DES ECOLES DU 24 MARS 2017**

**Adoption du Budget Primitif 2017**

Le Comité Directeur doit adopter le Budget Primitif 2017 de la Caisse des Ecoles, ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Voir document joint

**Participation financière partielle à une classe de découverte d'une élève en ULIS**

Une famille dont l'enfant est scolarisé en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sur Bailly Romainvilliers sollicite la Caisse des Ecoles pour une prise en charge partielle du séjour afin que son enfant assiste à la classe de découverte de son établissement.

Le Président de la Caisse des Ecoles

Yann DUBOSC

